République Française

Arrêté de fermeture de la via ferrata de la cascade de la Pisse

2023/13 6.1



Le Maire de la commune de MIZOËN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Considérant la nécessité de réaliser des réparations pour remettre l'itinéraire en sécurité suite à des chutes de blocs ;

ARRETE:

Article 1 : La Via Ferrata de la cascade de la Pisse est fermée en totalité à compter du 27 avril 2023 et jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur :

- Au départ de la Via Ferrata

- En mairie

Article 4 : Toute personne ne respectant pas le présent arrêté pourra être verbalisée.

Le Maire,

Le Président de la Communauté de Communes de l'Oisans, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURG D'OISANS. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

> Fait à Mizoën, le 27 avril 2023 Le Maire, Bernard MICHEL

Publié le : 2 7 AVR. 2023

